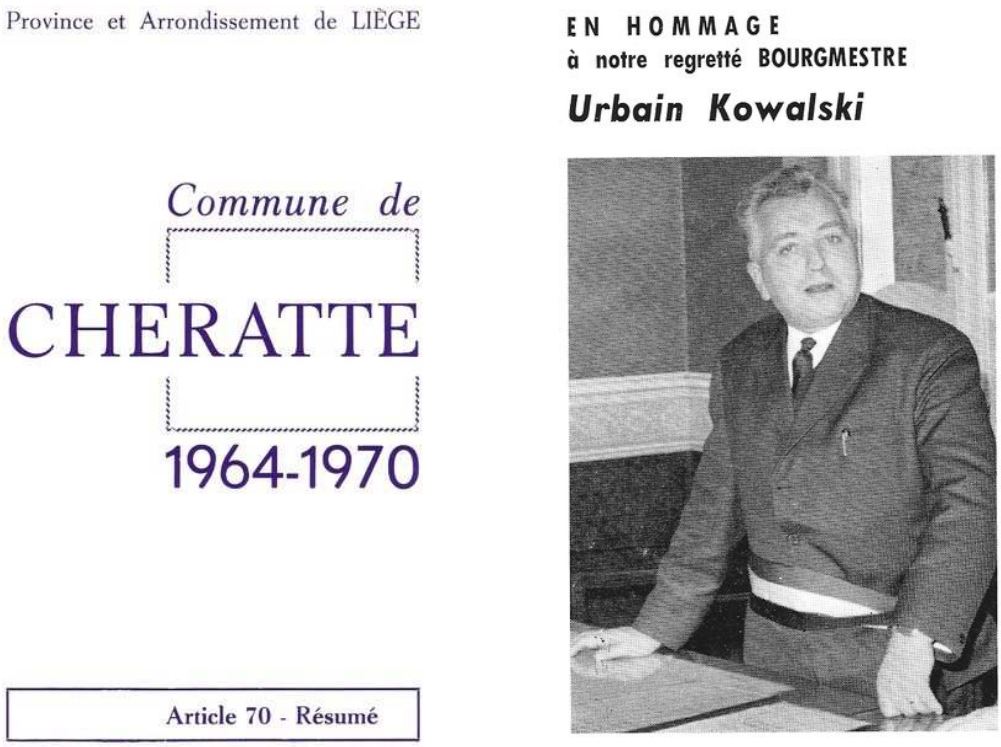
1964 – 1970 Bilan et Perspectives P.S.



L'Administration Communale de Cheratte a produit deux plaquettes concernant la vie communale sous les législatures 1958 –1964 et 1964 –1970. Nous vous avons déjà présenté la première plaquette. Voici la seconde.

Les élus socialistes de cette époque ont voulu marquer le travail effectué durant ces six dernières années de la vie de notre commune, avant que Cheratte ne soit rattaché à la Ville de Visé, par la fusion des communes.

Cette plaquette, également en qualité papier glacé, de format plus ou moins A5, permet de suivre l'évolution de notre commune, dans de nombreux aspects de la vie de tous les jours, avec une attention toute particulière à ce qui fait la vie communale , les travaux, les conditions de vie, les loisirs, l'administration, les écoles…

C'était aussi , pour le Parti Socialiste au pouvoir, l'occasion de présenter ses réalisations et ses options pour l'avenir du village.

Mesdames, Messieurs,
Chers Concitoyens,

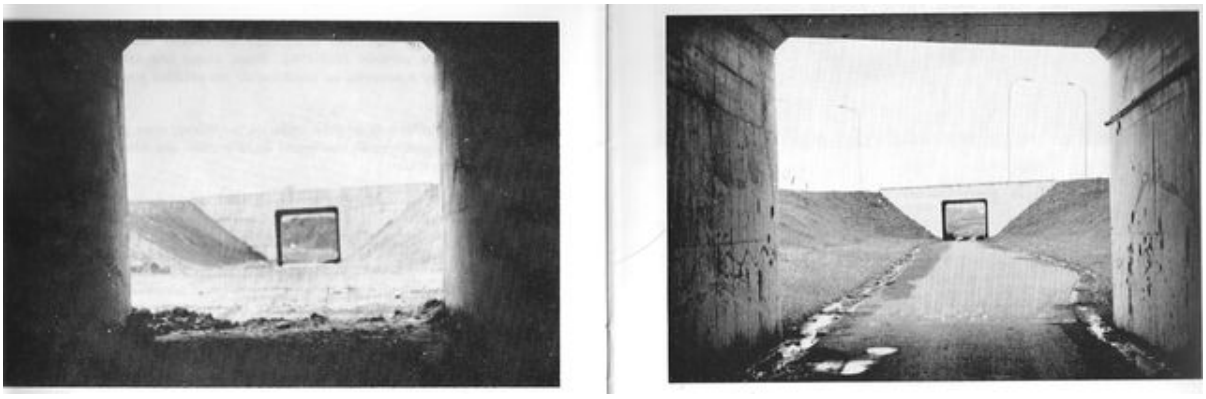
Voici 6 ans, vous aviez reçu un résumé des articles 70, établi pour la période 1958-1964. Nous avons cru intéressant de vous présenter à nouveau un condensé de ces articles pour les années 1964 à 1970.

La lecture de ce livre, suite du précédent, vous permettra de constater le caractère de continuité de la gestion des administrateurs de notre commune.
Nous vous avions rappelé, en 1964, quels étaient les grands problèmes auxquels les administrateurs locaux s'étaient heurtés dès 1958 : l'évolution de Cheratte Haut, le raccordement à l'autoroute, les locaux scolaires, la disparition éventuelle du charbonnage…
Nous vous présentions des solutions possibles parmi lesquelles nous avions choisi de suivre ce que nous appelions « la politique du courage », peut-être impopulaire mais amenant des satisfactions futures importantes.
Vous avez voulu, en 1964, que cette politique soit poursuivie et porte ses fruits. Nous pensons avoir agi en ce sens. N'en prenons comme preuve que le kilométrage total des voiries réalisées : En 1958 : 4,8 km
En 1964 : 12,2 km
En 1970 : 22 km

Réalisations : Comment avons-nous réalisé l'évolution de notre Commune ?

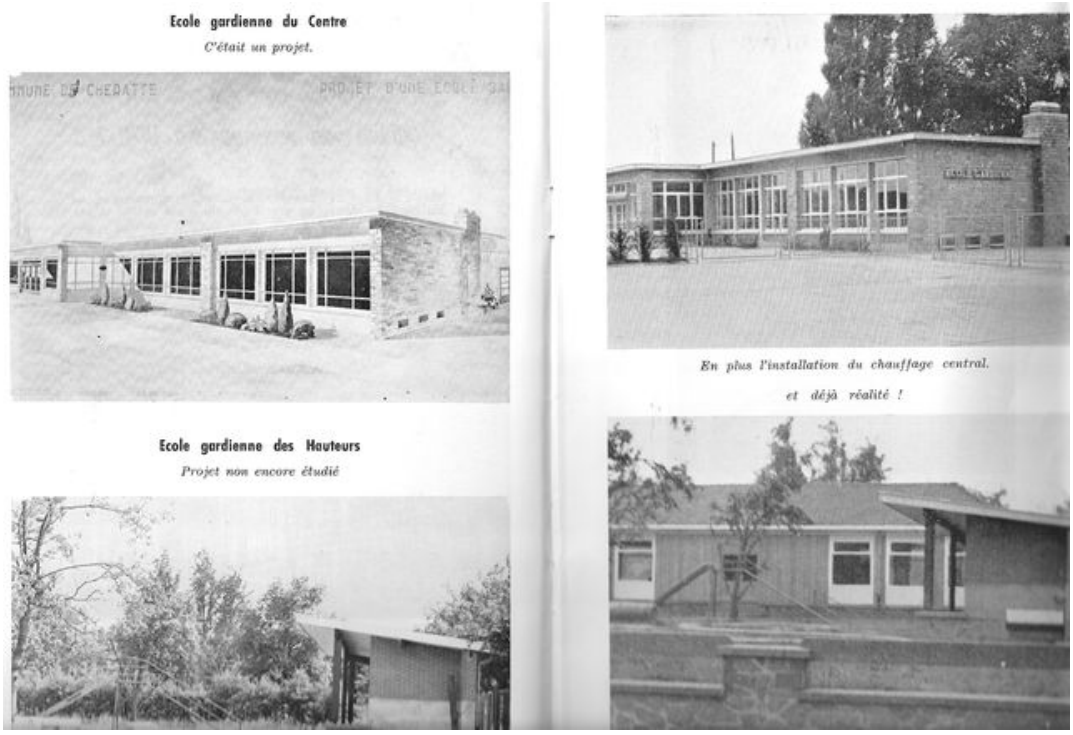
A. TRAVAUX . Où en étions-nous en 1964 ? Où en sommes-nous en 1970 ?

1. Rue du Curé . La construction de 2 tunnels permettait l'accès à la Meuse.
   La voirie est réalisée gratuitement. En bord cde Meuse, un grand terrain a été aplani et est prêt pour l'industrialisation.



2. Liaison Cheratte – Autoroute . La liaison, d'abord refusée, ensuite accordée provisoirement, fut, du fait du prolongement de l'autoroute Liège – Maastricht, a nouveau refusée.
   Finalement accordée définitivement et ce, après plusieurs entretiens avec la Direction des Ponts et Chaussée et des autoroutes : un viaduc permettra le raccordement à l'autoroute et l'accès à la Meuse.

3. Les Ecoles . L'Ecole gardienne du Centre, c'était un projet. C'est une réalité.
   En plus, l'installation du chauffage central.
   L'Ecole gardienne des Hauteurs, projet non encore étudié, et déjà réalité !



Ecole gardienne du Centre

C'était un projet.

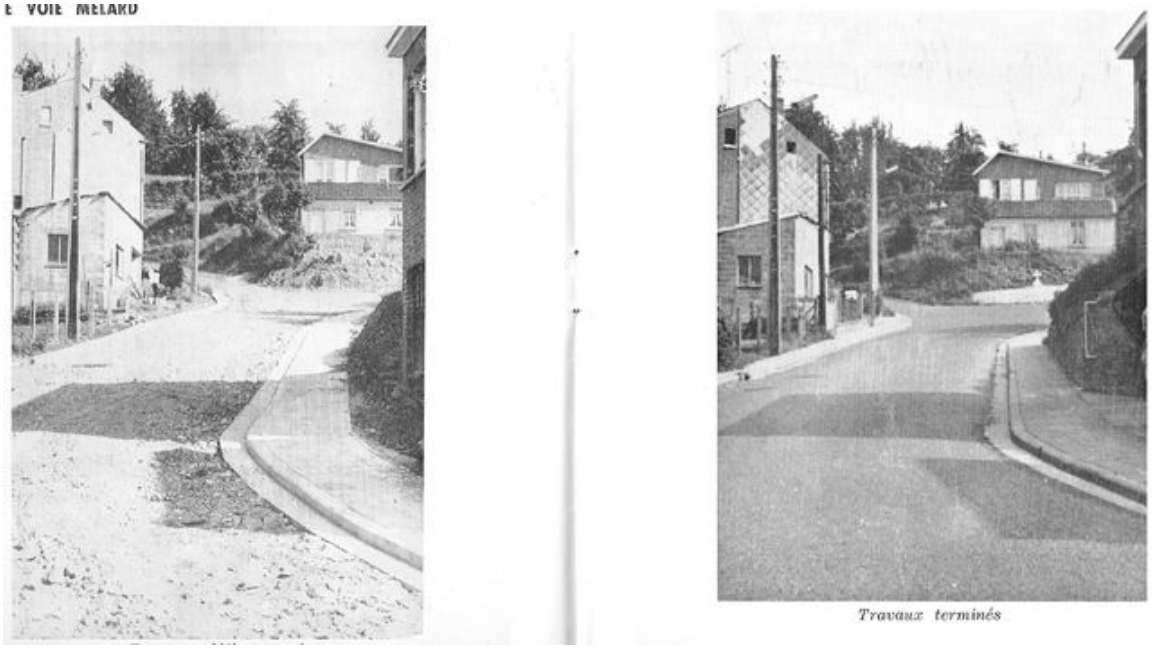
En plus l'installation du chauffage central.

et déjà réalité !

Ecole gardienne des Hauteurs

Projet non encore étudié

4. Rue Voie Mélard. Travaux déjà avancés. Travaux terminés. En plus, éclairage, mur de soutènement. Et encore : reprofilage, placement de rigoles et tarmac.



Travaux terminés

5. Evolution du kilométrage des routes asphaltées . En 1958 : 4,8 km fait. En 1964 : 12,2 km En 1970 : 22 km . L'augmentation de ces 6 dernières années s'explique par les réalisations déjà citées, mais aussi par celles des rues suivantes :

6. Le Sart Gordin . Une réalisation fort admirée, dont nous sommes fiers, avec toutes les utilités.



avec toutes les utilités.

7. Rue Cesaro . Aménagement, élargissement, filets d'eau, tarmac : à charge des autorités de l'autoroute.

8. Rue des Trixhes . Empierrement et enduisage sur toute sa longueur.



9. Rue Bossette . Canalisations d’égouts, filets d’eau, tarmac.

10. Rue des Chars . Canalisation sur 300m, filet d’eau, élargissement, canalisation d’eau alimentaire, tarmac.

11. Rue du Stade . Aménagement, canalisation, filets d’eau, tarmac, trottoirs, plantations. Réalisée par l’Intercommunale de voiries.

12. Rue Hoignée. Canalisation, filets d’eau, reprofilage de la voirie en tarmac, parking face à la salle Thys.

13. Rue aux Communes . Artère extrêmement importante pour les hauteurs, d’une longueur totale de 1862m, dont 410m ont été réalisés uniquement par les ouvriers communaux avec égouts, filets d’eau… et dont 1042m avec trottoirs, plantation, égouts, bancs publics, réalisés avec l’aide de l’Intercommunale de Voirie.





Vue prise du dessus de la Voie Mélard (parking Bossette)

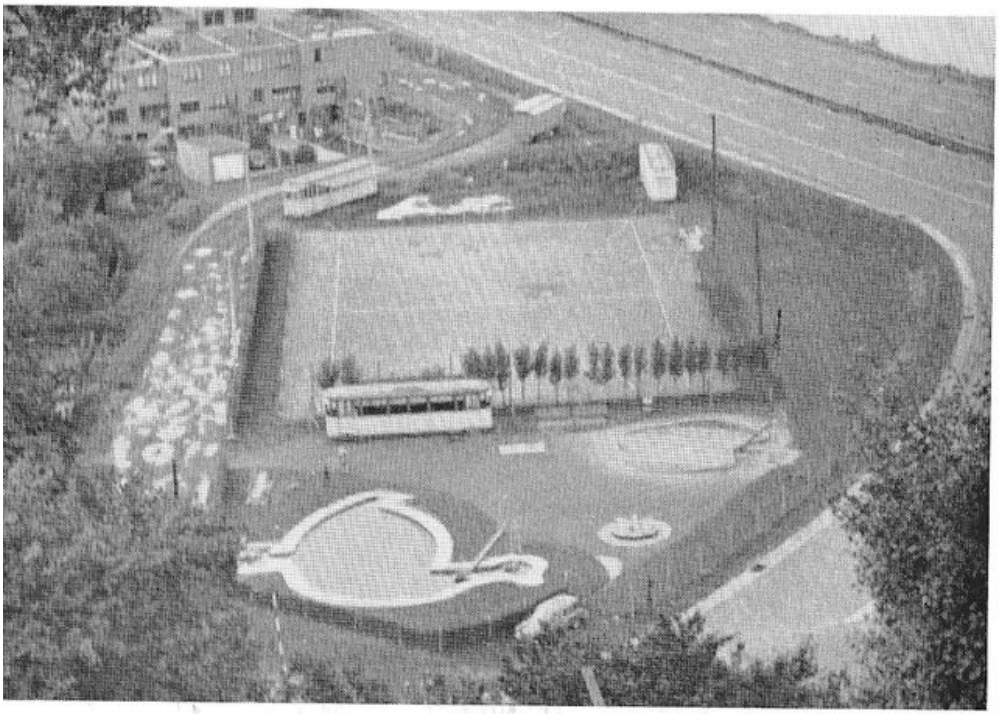
- et dont 1042 m. avec trottoirs, plantation, égouts, bancs publics... réalisés avec l'aide de l'Intercommunale de Voirie.



Mais les travaux ne se sont pas limités à l'aménagement des voiries !

L'Administration Communale a encore réalisé :

1. La Plaine de Jeux de Cheratte Centre . Dont une partie est occupée par les cercles sportifs et l'autre aménagée pour les tout petits : toboggans, canard pataugeoir, bac à sable, abri pour mamans, bancs…



2. Le développement de la signalisation routière . Par la pose de plus de 70 plaques obtenues gratuitement ; par de nombreux marquages jaunes et blancs créés ou améliorés pour passages piétonniers, interdictions de stationner…

3. L'électrification . A l'étude en 1964, est maintenant réalisée dans toutes les rues et ruelles. Notre commune peut se flatter d'avoir été une des premières à disposer d'un tel éclairage fonctionnant toute la nuit.

4. Et de nombreux autres travaux non moins importants tels
   - l'installation de 10 bancs publics en polyester et l'entretien des 20 autres
   - la pose de fosses murées préfabriquées au cimetière du centre
   - la collecte gratuite des immondice et la collecte spéciale des fonds de grenier
   - l'aménagement de deux passages à niveau
   - la permanence d'épandage de laitier et de chlorure de calcium pendant l'hiver
   - la réparation et l'entretien des voiries
   - le curage des égouts, l'entretien des cimetières, des lotissements scolaires et administratifs
   - installation de 7 abris pour voyageurs

Note Spéciale Nous tenons à remercier très vivement les riverains des nombreuses rues réalisées qui ont accepté de collaborer valablement aux réalisations envisagées pour leur voirie. Sans leur collaboration, il nous aurait été impossible d'aboutir à un tel progrès dans notre réseau routier, si ce n'est par des frais importants, tant pour notre commune que pour les riverains. Qu'ils trouvent ici, une fois encore, tous les remerciements de notre administration.

B. EDUCATION - CULTURE

1. Logement

L'Administration communale a tout fait pour favoriser l'extension du logement absolument nécessaire à notre Commune.
Et en plus, pour cette année 1970, autorisation de bâtir pour 25 maisons du « Foyer de Fléron » et la possibilité d'obtenir 25 maisons supplémentaires dans le contingent annuel.
Evolution du nombre d'habitations modernes à Cheratte :
1964 : 84 - 1965 : 121 - 1966 : 151 - 1967 : 177 – 1968 : 206 – 1969 : 236 -


Vue panoramique de la rue N. Montrieux en 1964


Même rue en 1970



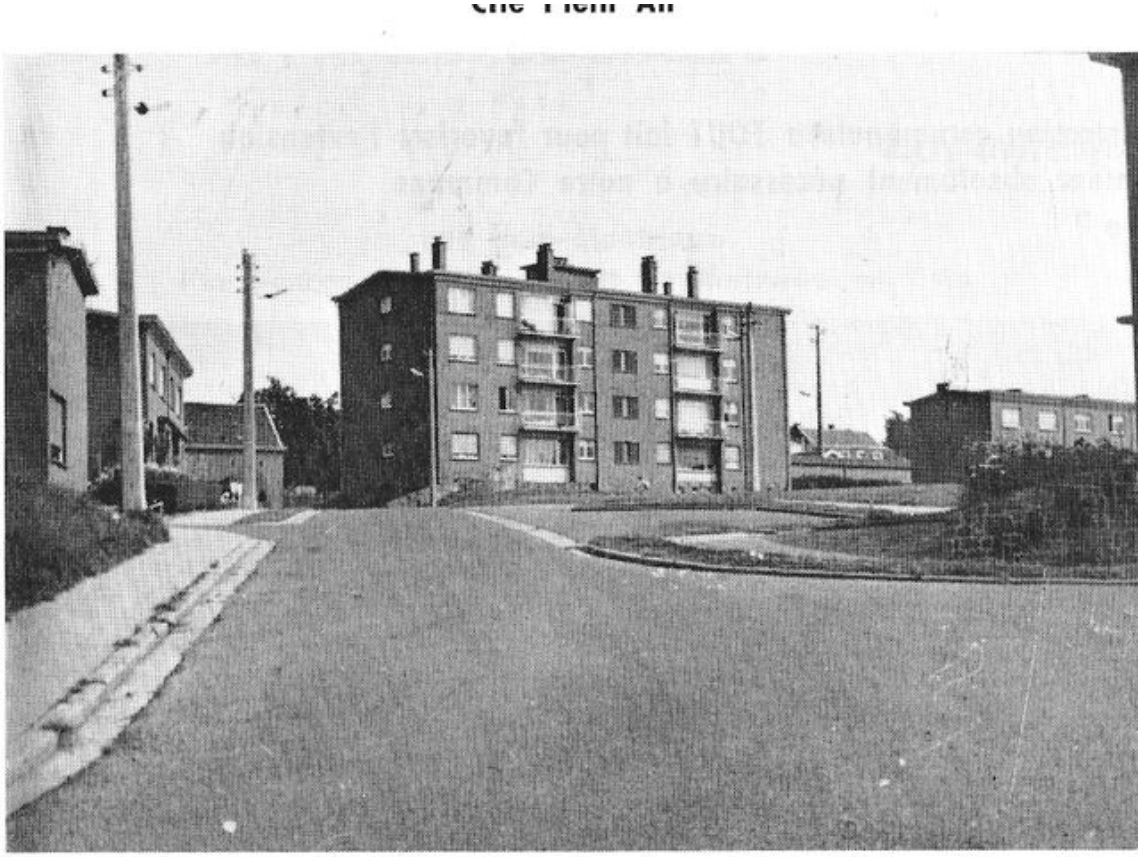

Même rue en 1970

2. Commission consultative des Immigrés .

Installée pour apporter des solutions adéquates à tous les problèmes rencontrés par les immigrés

3. Œuvre des Nourrissons . Aménagement d'un nouveau local à Cheratte – Haut ; organisation de séances supplémentaires (nombre double) avec la collaboration des Docteurs Morrier et Jacquet, de Madame Rutten, pédiatre, secondés par Melle Maréchal , infirmière visiteuse.

4. Service Social . Organisation de séances supplémentaires les lundis de 9h à 12h et le vendredi toute la journée assurant : service des pensions, fonds des maladies professionnelles, service des estropiés et mutilés…



C. AFFAIRES SOCIALES

1. Commission d'Assistance Publique (C.A.P.) . L'Administration communale de Cheratte a tenu à maintenir, à un niveau au moins aussi élevé que précédemment, son intervention en faveur des plus démunis parmi nos concitoyens. Notre C.A.P. est intervenue, au cours de la législation écoulée, un nombre impressionnant de fois pour :

- les hospitalisations
- les recherches de domicile de secours
- les cas à traiter au Ministère de la Santé
- les placements de vieillards et d'enfants
- les enquêtes
- les séquestrations à domicile
- les recouvrements de frais…

2. Divers . L'Administration communale intervient encore, dans le domaine social, de diverses manières, et par exemple :
- en organisant chaque année une excursion gratuite pour tous les pensionnés
- en installant en 8 endroits de la Commune des extincteurs à la disposition de la population
- en assurant un service de vaccination
- et un service de dépistage du cancer

3. Deux homes pour pensionnés . Les homes de Cheratte bas et Cheratte haut ont été aménagés de manière propre et moderne pour que nos amis du troisième âge y trouvent leur aisance.

★ DEUX HOMES POUR PENSIONNES



4. Cultes . Les interventions communales se sont élevées à 1.191.762 francs. Soit :
- 466.364 frs à la Fabrique d'Eglise Notre Dame
- 615.398 frs à la Fabrique d'Eglise St Joseph
- 110.000 frs au Culte protestant

D. GRANDES OPTIONS POUR L'AVENIR

En plus de toutes ces réalisations que vous venez de parcourir avec eux, les Administrateurs communaux, conscients non seulement de l'immédiat mais aussi du futur, ont réalisé ou fait réaliser, seuls ou en coopération avec d'autres organismes, une série de plans ou projets qui sont autant de grandes options pour l'avenir :

5. en participant à l'établissement du PLAN de SECTEUR déterminant l'avenir global de la commune et en y obtenant des modifications importantes favorables à la Commune, après entrevue avec Monsieur de Chef de Cabinet et de hauts fonctionnaires
6. en faisant établir des PLANS d'AMENAGEMENT de divers Quartiers de la Commune, en quoi Cheratte se trouve être un village en pointe dans ce domaine
7. en obtenant l'approbation des projets d'AGRANDISSEMENT des CIMETIERES, de Cheratte haut, en achetant les terrains pour doubler sa superficie et en prenant option pour la tripler ; pour Cheratte bas, la rétrocession de terrains par l'autorité de l'autoroute
8. en faisant dresser les plans d'implantation de LOCAUX SCOLAIRES à Cheratte haut et en y achetant les terrains
9. en participant à la réorganisation du SERVICE D'INCENDIE régional
10. en faisant dresser les plans d'une SALLE OMNISPORT
11. en affiliant la commune au service de DISTRIBUTION DE TELEVISION qui doit être achevée en 1975
12. en faisant dresser les plans d'un GRAND COMPLEXE SPORTIF sur l'emplacement du terril du charbonnage ; notre administration a obtenu l'accord du Ministère pour les subsides et l'aide du fonds de disparition des sites charbonniers. Pour ce complexe des CHEMINS D'ACCES NOUVEAUX sont prévus pour Cheratte bas et Cheratte haut
13. en acceptant que la commune soit reprise dans la GRANDE AGGLOMERATION liégeoise, ce qui pour Cheratte présentera des avantages certains
14. en participant à la construction d'un NOUVEAU CHÂTEAU D'EAU à Saive et aux frais des canalisations devant amener l'eau depuis Eupen
15. en faisant dresser les plans d'une NOUVELLE LIAISON Cheratte-bas – Cheratte haut

De plus, partant du principe que seuls nous ne pouvons rien mais que, unis, nous pouvons tout, l'Administration communale s'est affiliée ou a été promotrice de toute intercommunale ou organisation créée en vue d'améliorer ou de défendre les droits des habitants de la Commune, sur le plan interrégional, régional, interprovincial, provincial, intercommunal ou communal.
Citons : Conseil Economique Wallon, Intercompost, Conseil des Bourgmestres et Elus communaux, toutes les intercommunales : de démergement, de voirie, Télédis, industrialisation de la Basse Meuse, médico-sociale de la Basse-Meuse, le Foyer de Fléron pour la construction d'HBM, le « Travailleur chez Lui » pour les prêts individuels à la construction.

Rappelons que Cheratte est, avec Visé, principal actionnaire d'une clinique de 100 lits dont l'adjudication doit avoir lieu dans quelques jours.
Tout ceci prouve combien, dans tous les domaines, le souci de l'Administration communale a été de **défendre et améliorer le sort des habitants de Cheratte**.

Administration Générale de la Commune

1. Le Personnel Communal se compose de :
   - pour le cadre employé : un secrétaire, un commis exerçant des fonctions supérieures, un commis, un commis temporaire, un bibliothécaire, un garde champêtre, deux agents de police, deux employés chômeurs remis au travail
   - pour le cadre ouvrier : un surveillant de travaux, un chef d'équipe, un chauffeur-mécanicien-ouvrier de voirie, un fossoyeur-ouvrier de voirie, un ouvrier de voirie chauffeur, deux ouvriers de voirie qualifiés, un ouvrier de voirie non qualifié, 5 femmes d'ouvrage et 6 ouvriers chômeurs remis au travail
   - pour le cadre enseignant : 4 chefs d'école, 19 instituteurs et institutrices primaires, 5 institutrices gardiennes et 6 maîtres

2. Le Matériel Communal qui se composait en 1964 :
   - d'un camion Berliet équipé d'une épandeuse et d'une bétonnière de 120 litres, s'est trouvé accru et perfectionné par les acquisitions suivantes
   - un camion « Mercédes-Unimog » équipé de 1 grue hydraulique, 1 bec chargeur, 1 tribenne, 1 chasse-neige, 1 épandeuse, 1 cuve de 500 litres
   - un rouleau vibrant Mark 40
   - un groupe électrique avec un marteau piqueur « Bosch »
   - une pompe centrifuge à eau de débit de 4m3
   - une épandeuse à colas « Nicoln » au butane
   - une vibro-piloneuse « Wacker B.S. 50 »
   - une lunette topographique de chantier « Salmoiraghi » avec mire, jalons…
   - De plus, l'Administration communale a commandé un camion « Bedford 135C.V » de 7 tonnes de charge utile, équipé d'une tribenne, et d'une camionette « Volkswagen 1600 ».

3. Finances Communales

En 1964, nous avions comparé ce que le Cherattois recevait comme SERVICES de l'Administration (éducation, voirie, immondices…) à ce qu'il donnait à la commune en échange (TAXES).
Procédons de même en comparant 1964 et 1970.

En 1964, quand chaque Cherattois payait 100 frs il recevait 426 frs.
Aujourd'hui, malgré la dilminution constante des rentrées des taxes industrielles pendant les 5 dernières années,
En 1970, quand chaque Cherattois payait 100 frs il recevait 426 frs.

Certes, il y a eu augmentation du budget entre 1969 et 1970. Celle-ci provient :

- d'une part, de ce que l'Administration communale a fourni aux habitants beaucoup plus de services que durant les législations précédentes, et
- d'autre part, de l'augmentation importante des prix de revient de ces services.

Les budgets, dont question ici, devant obligatoirement être en équilibre, l'Administration a dû revoir les taux de taxation. Mais les administrateurs locaux ont eu le souci de n'augmenter, en aucun cas, les taxes au-delà du strict nécessaire et ce, malgré les difficultés dont nous parlions plus haut et bien d'autres .
Ce qui explique que le rapport, entre ce que chaque Cherattois paie et reçoit, reste le même et permet à chacun de RECEVOIR PLUS DE 4 FOIS CE QU'IL PAIE.

En conclusion

Nous croyons que ce petit recueil aura donné aux Cherattois une idée du travail important réalisé par leurs Administrateurs.
Mais surtout, nous pensons qu'il les aidera à saisir mieux l'évolution générale de la Commune telle que les Cherattois ont voulu qu'elle soit.
C'est en estimant qu'il est de saine démocratie de permettre à chacun de comprendre son village, de le vivre, que nous avons présenté notre œuvre ici schématisée.

Le collège échevinal : Josse J. secrétaire Briquet L. Bourgmestre
Colson F. Echevin des travaux
Crutzen O. Echevin de l'Instruction publique.